



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente et unième session  
Point 33 de l'ordre du jour  
APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente et unième année

Lettre datée du 13 décembre 1976, adressée au Secrétaire général par les représentants de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint les textes des documents suivants adoptés par la réunion du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie, qui a eu lieu les 25 et 26 novembre 1976, à Bucarest :

- Déclaration des Etats parties au Traité de Varsovie (annexe I);
- Appel des Etats parties au Traité de Varsovie (annexe II);
- Traité (projet) (annexe III).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer les présents textes comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour.

Le Ministre adjoint des affaires étrangères,  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Peter FLORIN

Le Ministre adjoint des affaires étrangères,  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent de la République populaire de Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Alexander YANKOV

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent de la République populaire  
hongroise auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Imre HOLLAI

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent de la République populaire  
de Pologne auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Henryk JAROSZEK

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent de la République socialiste  
de Roumanie auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Ion DATCU

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent de la République socialiste  
tchécoslovaque auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Ladislav SMID

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent a.i. de l'Union des  
Républiques socialistes soviétiques auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Mikhail A. KHARLAMOV

## ANNEXE I

### POUR DE NOUVEAUX HORIZONS DANS LA DETENTE INTERNATIONALE, POUR L'EDIFICATION DE LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPE- RATION EN EUROPE

#### DECLARATION

des Etats participants au Traité de Varsovie

La République Démocratique Allemande, la République Populaire de Bulgarie, la République Populaire de Hongrie, la République Populaire de Pologne, la République Socialiste de Roumanie, la République Socialiste de Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, représentées à la réunion du Comité Politique Consultatif des Etats participants au Traité de Varsovie qui s'est tenue à Bucarest les 25-26 novembre 1976, ont examiné les problèmes actuels de la détente internationale, pour l'édification de la sécurité et le développement de la collaboration en Europe.

Les participants à la réunion expriment leur satisfaction pour les mutations essentielles qui se sont opérées ces dernières années dans les relations internationales, le début du processus de la détente internationale, l'affirmation de la coexistence pacifique entre Etats, sans distinction de régime social. En Europe, des problèmes importants, pendants après la Seconde Guerre mondiale, ont été résolus, les relations entre les Etats européens ne font que toujours davantage sur la base durable de la collaboration égale en droits.

Les Etats participants au Traité de Varsovie font remarquer le fait que leurs efforts et leurs pas concrets, faits en commun ou individuellement, les documents de Comité Politique Consultatif, dont: la Déclaration de Bucarest (1966), l'Appel de Budapest (1969), la Déclaration de Berlin (1970),

la Déclaration de Prague (1972) et le Communiqué de Varsovie (1974) ont rempli un rôle très important dans la réalisation des mutations positives. Ils ont également relevé la contribution apportée par d'autres Etats européens et démocratiques du continent. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, convoquée à l'initiative des pays membres du Traité de Varsovie, dont le rôle a été très important dans ses travaux, a réuni 33 Etats européens, les EUA et le Canada; elle a constitué un événement international de portée historique.

### I.

Les Etats participants au Traité de Varsovie partent du fait que les résultats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe représentent un succès de tous les participants à la Conférence, une victoire de la raison et du réalisme politique. Les principes et les conventions adoptés à Helsinki représentent une plate-forme large et claire pour la consolidation continue de la paix. Ils ont un riche potentiel d'influence positive, qu'ils pourront exercer longtemps sur les relations entre les Etats du continent. L'application rigoureuse de ces principes et la mise en oeuvre de ces conventions dessinent le visage nouveau de l'Europe, une Europe de la sécurité et de la collaboration.

Les Etats participants à la Conférence générale-européenne ont exprimé dans l'Acte final leur conviction qu'il était nécessaire de fournir des efforts pour faire que la détente devienne un processus ininterrompu, toujours plus viable, multilatéral et vaste. La Conférence a reflété les mutations qui se sont opérées en Europe; elle a confirmé les réalités territoriales et politiques établies sur le continent suite à la victoire des peuples dans la guerre antifasciste et à l'évolution d'après-guerre, à l'affirmation de la volonté des peuples de vivre et de collaborer dans des conditions de paix et de sécurité.

Les Etats participants à la Conférence générale européenne se sont engagés à fonder chacun ses relations avec les autres Etats participants et avec tous les autres Etats sur les principes suivants: l'égalité souveraine, le respect des

droits inhérents à la souveraineté, le non-recours à la force ou à la menace de s'en servir, l'inviolabilité des frontières, l'intégrité des territoires des Etats, le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'égalité en droits des peuples et le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, la coopération entre Etats, l'accomplissement de bonne foi des obligations assumées conformément au droit international. On a également établi et on s'est mis d'accord sur les directions et les formes de développement de la collaboration réciproquement avantageuse.

L'intervalle qui s'est écoulé depuis la Conférence générale-européenne confirme le caractère constructif de ses résultats, le réalisme de leur application. Dans le cadre des rencontres bilatérales des dirigeants politiques et d'Etat, ainsi qu'au cours des négociations à d'autres niveaux, sur les plans bilatéraux et multilatéraux, ont été examinés de nombreux problèmes actuels concernant la mise en œuvre des conventions de Helsinki. La pratique des consultations et des contacts politiques, qui contribuent à l'approfondissement de l'entente réciproque entre Etats s'élargit. On a signé des documents politiques importants, on a conclu des accords sur le développement des liens économiques, technico-scientifiques et culturels, ainsi que des contacts humains, qui confèrent aux relations inter-étatiques un caractère plus diversifié et viable. En conformité avec les conventions concernant les mesures d'affermissement de la confiance, on notifie au préalable les manœuvres militaires d'envoyeurs; des observateurs sont invités à certaines manœuvres.

L'ensemble des problèmes de la sécurité et de la coopération en Europe fait l'objet d'une préoccupation permanente de la part des partis politiques et des organisations sociales progressistes. La Conférence des 29 partis communistes et ouvriers d'Europe, qui s'est tenue à Berlin, a confirmé la détermination de ceux-ci de militer pour la réalisation de larges convergences de forces politiques et sociales dans la lutte pour la mise en œuvre de mesures concrètes d'approfondisse-

mont de la détente, de diminution du danger de guerre et de désarmement, pour la consolidation de la paix sur le continent.

Dans l'ensemble, le climat politique d'Europe se libère toujours davantage des séquelles et des préjugés de la "guerre froide". La cause de la consolidation de la paix en Europe, tout comme de la paix générale, le processus de la détente se heurtent cependant à de grandes difficultés. Il y a encore des forces réactionnaires, militaristes et revanchardes qui tendent à créer des situations de conflit, amplifient la course aux armements, tentent à rendre incertaines la souveraineté des Etats et l'inviolabilité des frontières existantes, la possibilité et l'opportunité de la poursuite de la détente, qui ressuscitent les anciennes pratiques de la politique impérialiste. Ces forces provoquent l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, elles voudraient dicter aux peuples l'ordre intérieur qui devrait exister dans un pays ou dans un autre, les partis qui peuvent ou non participer à l'activité gouvernementale. Sous leur influence, on fait des tentatives de dénaturer l'esprit et la lettre de l'Acte final et à interpréter de manière déformée les principes et les ententes dont on est convenu à Helsinki. Des oscillations et des inconséquences se manifestent dans l'application des prévisions de l'Acte final, dans la réalisation des pas qui mènent à l'assainissement continu de la situation internationale.

La vie démontre que de nos jours la paix et la sécurité en Europe sont indivisibles, qu'elles ne peuvent constituer un problème d'option. La politique de la détente n'a pas d'autre alternative rationnelle; elle est nécessaire, en égale mesure, à tous les Etats, quel que soit leur régime social. C'est de cela que les Etats participants au Traité de Varsovie partent formellement et inlassablement dans toutes leurs actions de politique extérieure.

Pour maintenir et consolider ce qu'on a réalisé, il importe d'agir pour que la détente internationale revêtisse un caractère irréversible. Il faut prendre soin des obligations internationales assumées pour l'affermissement de la sécurité

en Europe, il ne faut pas admettre la dénaturation de l'esprit et de la lettre de ces obligations, il faut avancer sans cesse vers de nouveaux horizons de l'entente et de la collaboration, chercher en commun des voies menant à l'élimination des sources des possibles frictions.

Cela exige que tous les Etats participants à la Conférence générale-européenne, agissant constamment dans l'esprit des principes établis à Helsinki, contribuent à l'adoption de mesures d'affaiblissement de l'affrontement militaire et de désarmement sur le continent.

Les Etats participants au Traité de Varsovie sont également convaincus du fait que l'application à la lettre de l'accord quadripartite du 3 septembre 1971, la renonciation à toute tentative de saper les statuts spéciaux de Berlin-Ouest et de se servir de cette ville à des fins hostiles à la République Démocratique Allemande et à d'autres pays socialistes, constituent la prémisses obligatoire de la transformation progressive de Berlin-Ouest en un facteur constructif de la collaboration européenne, pour que la population de cette ville puisse bénéficier de tous les fruits de la détente et de la vie pacifique. Dans ce contexte, les Etats participants au Traité de Varsovie déclarent qu'ils sont prêts à appuyer et à développer des relations diversifiées avec Berlin-Ouest.

Les participants à la Réunion du Comité Politique Consultatif estiment nécessaire l'intensification des efforts en vue de la réglemantation du problème chypriote sur la base de la garantie de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Il faut retirer toutes les troupes étrangères du territoire de Chypre et les problèmes internes du pays doivent être résolus par les Chypriotes mêmes, par la prise en considération nécessaire des intérêts de la communauté grecque et de la communauté turque à la fois. Si l'on part de l'esprit et de la lettre de l'Acte final de la Conférence générale-européenne, alors tous les Etats d'Europe, et pas seulement d'Europe, doivent être intéressés à la réglemantation urgente, sur une telle base, du problème chypriote.

Les participants à la réunion appuieront les pas dirigés vers l'établissement, dans toute l'Europe et dans ses différentes zones, de relations interétatiques de bon voisinage, d'amitié et de collaboration, ce qui représente une contribution à la cause générale de la sécurité sur le continent.

Les Etats participants au Traité de Varsovie réaffirment leur détermination de respecter rigoureusement et de mettre en oeuvre les provisions de l'Acte final, qui représente un tout unitaire. Ils adressent à tous les autres Etats participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe l'appel à oeuvrer de la même manière.

La future réunion des représentants des Etats participants à la Conférence générale-européenne, qui se tiendra à Belgrade en 1977, permettra un échange de vues sur l'expérience positive de la collaboration entre Etats dans la solution des tâches définies dans l'Acte final et la poursuite, sur des bases multilatérales, de l'échange d'opinions concernant les nouveaux efforts aux fins de la consolidation de la sécurité et du développement de la collaboration en Europe, du processus de la détente à l'avenir.

Les participants à la Réunion du Comité Politique Consultatif considèrent avec optimisme les perspectives de l'évolution de la situation en Europe, étant confiants dans un progrès continu. Ils sont convaincus qu'en dépit de l'opposition des forces de militarisme et de la réaction, les efforts communs des Etats dans l'édification d'une Europe pacifique et éprise de paix peuvent être et ils seront continués dans l'intérêt de tous les peuples européens, dans l'intérêt de la création de conditions nécessaires à ce que les peuples soient mis à l'abri de toute menace ou tout attentat à l'adresse de leur sécurité.

## II.

La tâche la plus urgente du monde contemporain reste l'arrêt de la course aux armements et la réalisation du désarmement, en premier lieu du désarmement nucléaire, l'élimination du danger d'une guerre mondiale. Sans cela on ne peut pas songer réellement à réverser les tendances positives de l'évo-



lution des relations internationales, on ne peut pas assurer une véritable sécurité dans le monde,

Les Etats participants au Traité de Varsovie partagent l'inquiétude des peuples au sujet du fait que la course aux armements continue et gagne en ampleur. Pour préparer la guerre, des moyens immenses sont dépensés, la force des armes de destruction massive augmente. Sur le continent européen se trouve concentré le plus puissant arsenal d'armes modernes, nucléaires y comprises, des forces militaires et des bases militaires étrangères continuent d'y exister.

Les peuples doivent voir clair que la responsabilité de tout cela incombe aux milieux les plus agressifs de l'impérialisme, à la réaction mondiale, dont la politique stimule la course aux armements. Si nos pays se voient obligés de prendre des mesures de renforcement de leurs forces armées, de prélever à cette fin des moyens d'une grande importance sur l'économie nationale, sur les objectifs créateurs de l'édification du socialisme et du communisme, ils le font exclusivement pour défendre durablement le travail pacifique de leurs peuples, pour freiner les forces du militarisme et de la guerre.

Nos pays sont des adversaires convaincus de la course aux armements et ils se déclarent désireux et prêts à collaborer activement et constructivement avec tous les Etats pour la solution de cette tâche importante qui incombe à l'humanité. Nous considérons qu'il existe des prémisses réelles pour obtenir la réduction des stocks d'armes accumulées, pour assurer le passage au désarmement.

Ces prémisses résident dans l'ample aspiration des peuples vers la paix, vers l'élimination de l'affrontement militaire et du danger de la guerre de la vie internationale, dans les réalités mêmes du siècle nucléaire, lorsque tout conflit militaire peut se transformer dans un cataclysme nucléaire, avec toutes ses suites catastrophiques. C'est pourquoi le respect rigoureux des traités et des accords en vigueur, dirigés vers l'arrêt de la course aux armements et la limitation de la puissance militaire, revêt une importance exceptionnelle.

Un nombre important de problèmes de la lutte pour le désarmement et la consolidation de la sécurité est défini dans les documents des congrès des partis frères de nos pays, dans le document final de la Conférence des partis communistes et ouvriers d'Europe. Des idées constructives à cet égard ont été avancées par d'autres Etats aussi, par les représentants des différents milieux sociaux. Le problème fondamental consiste à présent dans la mise en oeuvre des initiatives existantes, dans l'avance sur la voie de la réalisation d'ententes internationales engageantes, efficaces, dans le domaine du désarmement.

Les Etats participants à la Réunion du Comité Politique Consultatif rappellent que tous les participants à la Conférence générale-européenne ont manifesté leur intérêt envers des efforts visant la diminution de l'affrontement militaire et l'appui au désarmement, efforts destinés à compléter la détente politique en Europe et à consolider la sécurité. Animés par le désir de contribuer à la matérialisation de cet intérêt commun, les Etats participants au Traité de Varsovie ont pris ces derniers temps de nouvelles initiatives visant la réalisation de progrès aux négociations de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe Centrale. Ils attachent une grande importance à ces négociations et sont prêts à fournir des efforts continuels, dans l'intérêt de l'élaboration d'une entente unanimement acceptable. Ils sont persuadés que la réalisation d'une telle entente est possible si tous les participants aux négociations respectent le principe dont on est convenu - de ne porter préjudice à la sécurité d'aucune partie, compte tenu des intérêts de la sécurité de tous les Etats d'Europe.

Les participants à la Réunion du Comité Politique Consultatif se prononcent résolument pour que le processus de la réduction des forces armées et des armements acquière un caractère progressif, en Europe centrale tout comme à l'échelle de tout le continent européen. Il s'agit aussi bien des forces nationales que des troupes stationnées en territoire étranger.

Les Etats participants au Traité de Varsovie se prononcent pour l'arrêt de la course aux armements nucléaires, la réduction et la liquidation des armes nucléaires, pour l'interdiction totale et générale de leur expérimentation. Ils se prononcent pour le renforcement du régime de leur non-prolifération dans les conditions de l'accès de tous les Etats, sans aucune discrimination, à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous un contrôle international efficace, conformément aux normes de l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique.

Se guidant sur l'aspiration à l'accomplissement d'un nouveau pas en avant vers l'abolition du péril d'une guerre nucléaire, ils proposent à tous les Etats signataires de l'Acte final d'adopter le Traité - visant précisément la réalisation de cet objectif - touchant la non-utilisation par tout Etat, le premier contre un autre Etat, des armes nucléaires, exprimant l'espoir que cette proposition sera accueillie de façon positive.

Ils considèrent de même nécessaire une entente internationale visant l'interdiction et la destruction des armes chimiques, l'interdiction de la création de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction en masse.

Ils accordent une grande importance à la conclusion d'accords sur la réduction des forces armées et des armements classiques, à l'entreprise, au plan international, de nouveaux efforts visant la liquidation des bases militaires installées sur le territoire d'autres pays et le retrait des troupes étrangères cantonnées sur le territoire d'autres Etats, la création de zones de paix dans diverses régions, la réduction des budgets militaires des Etats.

Les Etats participants au Traité de Varsovie réaffirment qu'ils sont prêts à engager des négociations de travail sur tous ces problèmes dans le cadre de l'ONU et d'autres forums internationaux. Ils se prononcent pour la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée Générale de l'ONU consacrée aux problèmes du désarmement, en tant qu'étape vers la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement.

Un grand pas en avant dans l'oeuvre de consolidation

de la détente internationale et de la paix générale pourrait être constitué par la conclusion d'un Traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales. Les Etats participants au Traité de Varsovie considèrent le projet de ce traité soumis au débat de l'Organisation des Nations Unies comme une bonne base positive pour la réalisation d'un accord général. Ils sont prêts à participer à des négociations concernant les prévisions concrètes du projet de traité et à le signer, de pair avec les autres Etats intéressés.

Les intérêts de la normalisation approfondie des relations internationales exigent le dépassement de la division du monde en blocs militaires opposés. Les participants à la Réunion du Comité Politique Consultatif réaffirment qu'ils sont prêts à dissoudre l'Organisation du Traité de Varsovie de pair avec la dissolution de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et, en tant que premier pas, à liquider leurs organisations militaires. Ils appellent tous les Etats à ne pas entreprendre des actions qui pourraient conduire à l'élargissement des groupements et des alliances militaro-politiques fermés ou à la création d'autres nouveaux. L'une des actions pratiques dans cette direction pourrait être constituée par la cessation simultanée de l'action de l'article 9 du Traité de Varsovie et de l'article 10 du Pacte de l'Atlantique du Nord, qui permettent l'élargissement du cercle des participants par la voie de l'adhésion de nouveaux Etats. Les Etats participants au Traité de Varsovie sont prêts à engager des négociations concernant ce problème. De même, ils examineraient attentivement toute autre proposition visant l'affaiblissement graduel de la confrontation militaire en Europe, la réduction du danger de l'explosion accidentelle de situations conflictuelles.

En même temps, tant que le bloc de l'OTAN continue d'exister et d'accroître son potentiel militaire, les Etats participants au Traité de Varsovie prendront toutes les mesures nécessaires dans le cadre du traité afin d'assurer, en permanence à leurs peuples une sécurité durable.

III.

Les Etats participants au Traité de Varsovie expriment leur conviction que l'extension de la collaboration sur divers plans entre tous les pays et entre tous les peuples d'Europe constitue une voie assurée vers la consolidation du fondement de la paix sur le continent. Par cette voie ont déjà été obtenus bien des résultats.

Le niveau de la collaboration économique entre les Etats du continent européen, y compris la collaboration entre Etats à régimes sociaux différents, est aujourd'hui plus élevé que jamais. L'expérience confirme que le développement des relations dans les domaines du commerce, de l'industrie, de la science, de la technique répond aux intérêts de tous les Etats, constitue un stimulant substantiel pour le progrès économique, pour l'amélioration des conditions de vie de chaque peuple.

En même temps, présentement, toutes les possibilités existantes pour une collaboration réciproquement avantageuse dans ce domaine sont loin d'avoir été épuisées. Plus encore, sont assez fréquentes les tentatives de transformer les relations économiques en un instrument de pression politique de la part de certains Etats sur d'autres Etats. A ce dessein sert, notamment, le maintien, par certains pays capitalistes, de restrictions discriminatoires dans le commerce avec les pays socialistes, restrictions héritées du temps de la "guerre froide". Pour le développement continu de relations économiques réciproquement avantageuses, il est nécessaire que soient éliminés ces obstacles artificiels, que soient totalement liquidés les éléments d'inégalité. L'Acte final de la Conférence paneuropéenne renferme la reconnaissance, par tous les Etats ayant signé ce document, de l'influence bienfaisante qu'aurait, sur le développement du commerce, l'application de la clause de la nation la plus favorisée. Les peuples attendent que cette reconnaissance soit transposée dans des mesures pratiques qui se réalisent sur la base de la réciprocité. On doit tenir également compte de la reconnaissance, contenue dans l'Acte final, des problèmes spécifiques découlant des différences existant entre

les pays européens sous le rapport du développement économique.

Les participants à la Réunion du Comité Politique Consultatif expriment leur ferme intention de contribuer au développement continu de la collaboration à long terme et sur une large échelle avec tous les autres Etats intéressés, sur une base bilatérale et multilatérale, y compris dans le cadre de formes telles que la coopération et la spécialisation dans la production et technico-scientifique, les transactions en compensation. L'établissement de relations de travail sur la base de l'égalité en droits entre, d'une part, le Conseil d'Aide Economique Mutuelle et les pays membres du CAEN, et, d'autre part, la Communauté Economique Européenne et les pays membres de la CEE, correspondrait à leurs intérêts réciproques.

Les Etats participants au Traité de Varsovie considèrent qu'il importe de promouvoir l'élaboration et la réalisation sur le plan paneuropéen de mesures conjuguées visant la collaboration dans le domaine de la protection de l'environnement, des transports et de l'énergétique, ainsi qu'il résulte de l'Acte final de la Conférence paneuropéenne. Compte tenu de l'expérience déjà acquise dans le domaine de la collaboration internationale, notamment dans le cadre de la Commission Economique de l'ONU pour l'Europe, il s'avère opportun que ces problèmes soient examinés d'un point de vue pratique et dans le plus bref délai aux conférences interétatiques au plan paneuropéen.

Les Etats participants au Traité de Varsovie saluent le désir de l'Union Soviétique d'assurer la tenue, à Moscou, de la Conférence interétatique sur l'énergie, au cas où les pays intéressés se déclareraient d'accord.

Les participants à la Réunion du Comité Politique Consultatif partent du fait que le développement de la collaboration économique en Europe ne peut être isolé des liens économiques existant au plan mondial. Ils se prononcent pour le rétablissement des relations économiques internationales sur des bases démocratiques équitables, sur les principes de l'égalité en droits de tous les Etats, grands et petits, socialistes et capitalistes, développés et en voie de développement. Dans cet cadre d'idées, ils soutiennent l'orientation de principe du pro-

gramme de collaboration mondiale promu par les pays en voie de développement et non alignés.

A l'amélioration continue du climat politique en Europe est appelée à contribuer, de pair avec le développement de la collaboration économique, l'extension de la collaboration dans les domaines de la culture, de la science, de l'enseignement, de l'information, des contacts entre les hommes. Ces dernières années, d'utiles résultats ont été obtenus dans cette direction. Dans l'ensemble, la traduction dans les faits des ententes respectives contenues dans l'Acte final de la Conférence paneuropéenne se déroule avec succès.

S'est, cependant, fait jour l'aspiration de certaines forces à utiliser le développement de ces relations à des fins hostiles à la cause de l'entente mutuelle et de l'amitié entre les peuples, à l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Les Etats participants au Traité de Varsovie considèrent nécessaire de souligner une fois de plus que c'est une voie dénuée de perspective et la repoussent résolument.

L'Acte final de la Conférence paneuropéenne renferme de nombreuses ententes concernant une large sphère de la collaboration, dans les domaines humanitaires, sur une base bilatérale et multilatérale et définit les conditions propices à la traduction dans les faits de semblables possibilités. Les Etats représentés à la Réunion du Comité Politique Consultatif sont prêts à convenir de l'utilisation, sur une échelle toujours plus large, de ces possibilités et de l'accroissement de leur efficacité, de telle sorte que chaque pays puisse prendre part à un ample échange de valeurs spirituelles authentiques. A cette fin, serait, entre autres, utile l'organisation d'actions au niveau paneuropéen, y compris festivals, concours, expositions et autres manifestations artistiques et culturelles.

Par conséquent, il est nécessaire que les moyens d'information en masse servent les objectifs d'une information correcte de l'opinion publique touchant les événements qui ont lieu dans le monde, concourent au rapprochement entre les peuples, que ne soit pas admise l'utilisation de ces moyens aux dépens de la

cause de la paix et de la collaboration sur le continent.

Accordant une grande attention à la solution des problèmes humanitaires, les participants à la Réunion du Comité Politique Consultatif partent des principes de l'humanisme socialiste et attachent une grande importance à l'entreprise d'actions à même d'assurer à tous les habitants du continent de dignes conditions de travail et de vie, la liquidation du chômage, le libre accès aux conquêtes de la science, de la technique et de la culture.

L'affirmation de la sécurité européenne est indissolublement liée à l'aspiration des peuples à ce que les générations futures puissent vivre et se développer dans un climat de paix et de collaboration, affirmer sans réserve leurs forces et leurs capacités créatrices. C'est justement la raison pour laquelle la jeune génération est appelée à participer directement et activement à la consolidation de la paix. Les Etats participants à la Réunion attachent une grande importance à ce qu'une attention particulière soit accordée à la réalisation de programmes à même de contribuer à l'éducation de la jeunesse dans l'esprit des idéaux de l'humanisme, de la paix et du progrès.

Maintes choses peuvent être accomplies avec de la bonne volonté et sous condition d'un examen des problèmes fondé sur l'égalité en droits. Toutes les initiatives d'autres Etats qui servent réellement la cause de l'entente mutuelle et de l'amitié entre les peuples trouveront un écho favorable parmi les Etats participants au Traité de Varsovie.

#### IV.

Les participants à la Réunion du Comité Politique Consultatif expriment leur profonde satisfaction pour le développement, sur tous les plans, de la collaboration entre les pays socialistes qu'ils représentent. Leurs relations, du fait même de leur nature socio-politique, leurs objectifs et leur contenu, leurs liens fraternels réciproques ne contraignent pas aux rapports avec les autres Etats d'Europe. Une telle collaboration, comme l'a prouvé l'expérience de la Conférence gé-



générale-européenne, répond pleinement aux intérêts de la consolidation de la paix à l'échelle de tout le continent européen. Elle constitue un facteur destiné à stimuler la collaboration générale-européenne dans les domaines du renforcement de la paix et de la sécurité, du développement économique et culturel, de l'enrichissement spirituel des peuples.

Les pays participants au Traité de Varsovie, unies par la communauté du régime socialiste, par l'attachement à la cause de la paix, de la démocratie et de l'indépendance nationale, réaffirment leur résolution de renforcer sans cesse leur collaboration, sur la base des principes du marxisme-léninisme et de la solidarité internationale, du respect de l'égalité en droits et de la souveraineté de chaque Etat, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'entraide fraternelle.

Les Etats participants à la Réunion du Comité Politique Consultatif sont décidés, à l'avenir également, de :

- continuer et élargir la coopération effective dans les problèmes de la consolidation de la paix en Europe et de la paix générale, à cela concourant, notamment, la résolution adoptée à l'actuelle réunion relative à la constitution du Comité des ministres des Affaires étrangères et du Secrétariat Unifié du Comité Politique Consultatif du Traité de Varsovie;

- approfondir les liens politiques des peuples frères, y compris de procéder, à l'avenir également, à l'organisation de rencontres consultatives des parlementaires, ainsi que des représentants de l'opinion publique, pour débattre les problèmes actuels de la vie internationale; élargir l'information réciproque et l'échange d'expérience concernant l'édification du socialisme et du communisme, favoriser le développement de contacts entre les organisations d'Etat et de masse, entre les collectifs de travail;

- développer la collaboration bilatérale et multilatérale dans toutes les sphères de l'économie, en vue de l'utilisation des conquêtes du progrès technique-scientifique pour l'élévation continue du bien-être matériel et spirituel de leurs peuples, contribuer à côté des autres pays membres du CAEM à la réalisation aussi complète que possible du Programme

complexe, à la mise en oeuvre des résolutions de la XXX<sup>e</sup> session du CAEM concernant l'élaboration et la réalisation, en commun, des programmes spéciaux à long terme. Une brillante manifestation du haut niveau de la collaboration dans les domaines de la science et de la technique sera constituée par les vols cosmiques - prévues pour la période 1978-1983 - des cosmonautes des pays socialistes à bord de stations et de vaisseaux cosmiques soviétiques;

- intensifier la collaboration dans le domaine de la culture, de l'échange de valeurs littéraires et artistiques, les contacts entre les unions de création, entre les régions et les villes jumelées, stimuler l'amplification des relations touristiques, les contacts entre les citoyens.

Les participants à la Réunion du Comité Politique Consultatif déclarent que leurs vœux sont décidés, chacun de son côté, de renforcer l'amitié et la collaboration, sur tous les plans, sur la base de l'égalité en droits, avec les Etats socialistes qui ne sont pas participants au Traité de Varsovie. Ils expriment leur profonde conviction que la solidarité de tous les pays socialistes répond aux intérêts de chacun d'entre eux et aux intérêts du système socialiste mondial dans son ensemble, aux intérêts de la paix générale et du progrès.

V

Les délégations de la République Démocratique Allemande, de la République Populaire de Bulgarie, de la République Populaire de Hongrie, de la République Populaire de Pologne, de la République Socialiste de Roumanie, de la République Socialiste de Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques Socialistes ont également procédé à un échange de vues sur d'autres problèmes internationaux d'intérêt commun.

Elles ont salué les victoires historiques remportées par les peuples de l'Indochine. Les participants à la Réunion expriment leur satisfaction pour le fait que le Vietnam socialiste unifié apporte, à côté des autres Etats frères, une importante contribution à la lutte des peuples pour la liberté et l'indépendance sur le continent asiatique et dans le monde en-

tier. Les délégations saluent la création de la République Populaire Démocratique du Laos, qui est passé à l'édification de la base de la société socialiste, ainsi que la constitution du Kampuchéa Démocratique.

Les Etats représentés à la réunion soutiennent le cours de la République Populaire Démocratique de Corée vers l'unification pacifique et démocratique du pays, sans aucune ingérence du dehors, la demande visant le retrait de toutes les troupes étrangères de Corée du Sud.

Les participants à la Réunion soulignent l'intention ferme de leurs pays de développer à l'avenir également la collaboration sur différents plans et l'interaction fraternelle avec les jeunes Etats à orientation socialiste. Malgré les différences possibles quant au choix des formes d'édification de la nouvelle société, les pays socialistes et les Etats à orientation socialiste sont, comme de juste, des alliés dans la lutte pour la paix et la sécurité des peuples.

C'est avec un sentiment de satisfaction qu'on a mis en évidence le rôle croissant, dans la vie internationale, des pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine. La V<sup>e</sup> Conférence de Colombo des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés a de nouveau démontré leur rôle positif dans la vie internationale. Les Etats représentés à la réunion ont l'intention ferme de renforcer la collaboration avec ces pays dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, pour la consolidation de l'indépendance nationale, pour la paix et le progrès social.

Les Etats représentés à la réunion réaffirment leur appui à la lutte des Etats et des peuples arabes pour une réglementation politique juste du conflit au Moyen Orient. Ils sont unanimes à considérer qu'une telle réglementation réclame le retrait de toutes les troupes israéliennes des territoires arabes occupés en 1967, la réalisation des droits inaliénables du peuple arabe palestinien, y compris son droit à la constitution d'un Etat propre, la garantie du droit de tous les Etats participants au conflit à une existence indépendante, la cessation

de l'état de guerre entre les Etats arabes respectifs et Israël. Ce sont justement ces problèmes qui doivent constituer l'ordre du jour de la Conférence de paix de Genève sur le Moyen Orient, dont les travaux doivent être repris le plus tôt possible avec la participation de l'Organisation pour la Libération de la Palestine aussi. Le conflit du Moyen Orient peut et doit être réglé, ce qui est dans l'intérêt de tous les peuples de la région, dans l'intérêt de la paix générale.

Les participants à la réunion se prononcent résolument pour la normalisation immédiate de la situation au Liban, pour la solution pacifique par les Libanais mêmes de tous les problèmes intérieurs de leur pays, sans intervention du dehors, compte tenu d'une manière adéquate des droits et des intérêts légitimes du mouvement palestinien de résistance, représenté par l'Organisation pour la Libération de la Palestine.

Au nom de leurs Etats et de leurs peuples, ils réaffirment qu'ils sont prêts à accorder à l'avenir aussi appui et aide aux peuples de Zimbabwé, de Namibie et d'Afrique du Sud dans leur lutte pleine et entière contre les régimes raciaux, contre l'apartheid et les complots néo-colonialistes, pour la mise en oeuvre des résolutions de l'ONU concernant la liquidation du colonialisme et du racisme.

Les Etats socialistes, à l'instar de toutes les forces progressistes de l'humanité, lèvent leur voix à l'appui de la lutte héroïque du peuple chilien, pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel légal au Chili, pour la libération de l'éminent fils du peuple chilien, Luis Corvalán, et des autres détenus politiques.

Les participants à la réunion mettent en évidence le rôle important qui revient au mouvement ouvrier international et à toutes les forces sociales dans la lutte pour la paix et la sécurité internationales. Ils réaffirment qu'ils sont prêts à collaborer avec tous les mouvements progressistes et démocratiques, avec toutes les forces éprises de paix, au nom de l'édification d'une paix durable en Europe et dans le monde entier.

+

La République Démocratique Allemande, la République

-/.

Populaire de Bulgarie, la République Populaire de Hongrie, la République Populaire de Pologne, la République Socialiste de Roumanie, la République Socialiste de Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques déclarent:

Il s'avère nécessaire d'intensifier par toutes les voies les efforts dans la lutte pour l'approfondissement de la détente internationale, pour la liquidation définitive des séquelles de la "guerre froide", pour la consolidation de la paix, pour le développement de la collaboration internationale.

En vue de la réalisation de nouveaux succès dans la solution de ces tâches historiques des actions soutenues sont nécessaires de la part de tous les Etats, de toutes les forces politiques et sociales conscientes de leur responsabilité envers les générations actuelles et futures.

Tous ceux qui désirent vraiment participer à l'élaboration et à la réalisation de telles actions trouveront dans les pays socialistes, dans leurs rangs, des alliés fidèles à toute épreuve.

Pour

La République Démocratique Allemande

ERICH HONECKER

secrétaire général du CC du Parti  
Socialiste Unifié d'Allemagne,  
président du Conseil d'Etat de la  
République Démocratique Allemande

Pour

La République Populaire de Bulgarie

ТОПОР ЖИВКОВ

premier-secrétaire du CC du Parti  
Communiste Bulgare,  
président du Conseil d'Etat de la  
République Populaire de Bulgarie

- 20 -

pour

la République Populaire de Hongrie

JANOS KADAR

premier secrétaire du CC du Parti  
Ouvrier Socialiste Hongrois

pour

la République Populaire de Pologne

EDWARD GIEREK

premier secrétaire du CC du Parti  
Unifié Polonais

pour

la République Socialiste de Roumanie

NICOLAE CEAUSESCU

secrétaire général du Parti Communiste  
Roumain,  
président de la République Socialiste  
de Roumanie

pour

la République Socialiste de Tchécoslovaquie

GUSTAV HUSAK

secrétaire général du CC du Parti Communiste  
de Tchécoslovaquie,  
président de la République Socialiste de  
Tchécoslovaquie

pour

L'Union des Républiques Socialistes  
Socialistes

L. I. BREJNEV

secrétaire général du CC du Parti  
Communiste d'Union Soviétique

Москва, 14 26 ноября 1976

## ANNEXE II

### Appel des Etats participants au Traité de Varsovie

Les chefs des Etats participants au Traité de Varsovie, rassemblés dans la Réunion du Comité Politique Consultatif, laquelle s'est tenue à Bucarest, les 25-26 novembre 1976, ont examiné les problèmes liés à la prévention de la guerre et à l'approfondissement de la détente internationale, à la lutte pour le renforcement de la sécurité et le développement de la collaboration mutuellement avantageuse en Europe.

Ils ont relevé que la période qui s'est écoulée depuis la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe confirmait la grande importance positive des résultats de la Conférence et des obligations assumées par les participants par l'Acte final.

En même temps, considérant que la vie impose la nécessité d'augmenter sans cesse les efforts visant la consolidation de la paix en Europe et dans le monde entier et exprimant leur décision d'agir expressément en cette direction - ce que les Etats participants au Traité de Varsovie ont déclaré dans la Déclaration spéciale -, ils ont abouti à la conclusion que les buts respectifs seraient bien servis par l'obligation librement assumée par tous les Etats signataires de l'Acte final de ne pas être les premiers à employer l'arme nucléaire l'un contre l'autre.

Avec l'accord général des Etats participants au Traité de Varsovie - la République Démocratique Allemande, la République Populaire de Bulgarie, la République Populaire de Hongrie, la République Populaire de Pologne, la République Socialiste de Roumanie, la République Socialiste de Tchécoslovaquie, l'Union des Républiques Socialistes Socialistes - le projet d'un traité adéquat est avancé par le présent Appel à l'examen de tous les autres Etats participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Adopté à Bucarest, le 26 novembre 1976, à la Réunion du Comité Politique Consultatif des Etats participants au Traité de Varsovie.

## ANNEXE III

Protet

### T R A I T E

-----

Les Etats participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, appelés toujours les hautes parties contractantes, s'inspirant des objectifs et des prévisions de l'Acte final de cette conférence,

désireux d'entreprendre une nouvelle action commune orientée vers la consolidation de la confiance entre eux, vers l'affaiblissement de l'affrontement militaire et de contribuer au désarmement;

exprimant leur volonté d'agir conformément aux buts et aux principes de la Charte de l'ONU,

décidés de ne pas permettre l'emploi ou la menace de faire emploi d'armes nucléaires l'un contre l'autre;

tendant à apporter leur contribution à la diminution du danger d'une guerre nucléaire en Europe et dans le monde, s'engagent:

#### ARTICLE I<sup>er</sup>

A ne pas être les premiers à utiliser l'arme nucléaire l'un contre l'autre sur la terre, sur la mer, dans l'atmosphère ou dans l'espace cosmique.

#### ARTICLE II

L'engagement prévu à l'article I<sup>er</sup> s'étend non seulement sur les territoires des Etats, mais aussi sur leurs forces armées, en toute région du globe terrestre qu'elles se trouvent.

#### ARTICLE III

Le présent traité est conclu pour une durée illimitée.

#### ARTICLE IV<sup>e</sup>

Le traité est ouvert à la signature de tout Etat qui, le 1<sup>er</sup> août 1975, dans la ville de Helsinki, a signé l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.



**ARTICLE V**

1. Le présent traité doit être soumis à la ratification des Etats signataires. Les instruments de ratification seront remis à la garde du gouvernement..... qui est désigné comme dépositaire.

2. Le traité entre en vigueur pour chacune des parties contractantes au moment où ses instruments de ratification sont déposés.

**ARTICLE VI**

1. Le présent traité, dont les textes en russe, anglais, espagnol, italien, français et allemand sont également authentiques, sera remis à la garde du gouvernement .....

2. Le traité sera enregistré en conformité avec l'article 102 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

ooOoo